

## "Réserves et perspectives du plan Schuman" dans Libertà (9 septembre 1950)

**Légende:** Le 9 septembre 1950, le quotidien italien Libertà relate les multiples difficultés rencontrées lors des négociations sur le plan Schuman qui doivent aboutir à la mise en oeuvre d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

**Source:** Libertà. 09.09.1950. [s.l.]. "Riserve e prospettive del piano Schuman", auteur:Cittone, Davide.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/reserves\\_et\\_perspectives\\_du\\_plan\\_schuman\\_dans\\_liberta\\_9\\_septembre\\_1950-fr-39dec28b-5dd0-4d03-ab8f-59678b8bae13.html](http://www.cvce.eu/obj/reserves_et_perspectives_du_plan_schuman_dans_liberta_9_septembre_1950-fr-39dec28b-5dd0-4d03-ab8f-59678b8bae13.html)



**Date de dernière mise à jour:** 06/07/2016

## Réserves et perspectives du Plan Schuman

Les agences de presse nous ont donné, ces derniers jours, des nouvelles des travaux des experts des six pays participants au Plan Schuman. Nous avons ainsi appris que la Conférence des délégués se était divisée en cinq comités, dont le premier, lié aux problèmes constitutionnels, était déjà bien avancé dans les négociations entre les membres.

Nos lecteurs pourront se rappeler qu'un des points les plus controversés, à propos duquel l'Angleterre refusa essentiellement sa participation, était celui de la Haute Autorité qui aurait dirigé le Plan. Ainsi le comité en charge d'étudier ce point, a présenté un rapport préliminaire où on peut remarquer la création de quatre organes pour la direction du Plan: 1) la Haute Autorité composée de 6 à 9 membres nommés collectivement par tous les Gouvernements participants en fonction des qualités et des compétences individuelles et non de la nationalité d'appartenance; 2) une assemblée générale des délégués des parlements nationaux qui aura le rôle d'examiner le rapport annuel de la Haute Autorité et aura le pouvoir de le refuser et donc de changer les membres de la Haute Autorité, mais non d'interférer dans son action pratique; 3) un Conseil de ministres avec des pouvoirs non bien définis. On sait déjà qu'il n'aura pas de pouvoir de contrôle sur la Haute Autorité, mais il pourra simplement faire des recommandations sur des problèmes spécifiques ou engager des solutions particulières; 4) un Tribunal dont la tâche sera de s'assurer que la Haute Autorité s'en tienne au traité.

En effet, comme on le prévoyait, tout en n'abandonnant pas l'idée de l'autorité supranationale, les pays participants ont cru nécessaires de mettre clairement en évidence la direction en charge de la réalisation du plan. Pour le moment, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la fonctionnalité des conseils, mais on peut déjà remarquer qu'il sera difficile d'éviter des interférences des différents organismes et de maintenir la Haute Autorité sur un plan strictement technique. Cela dépendra beaucoup de l'habileté, de la capacité et du bon sens des personnes qui en feront partie.

Des quatre autres comités c'est-à-dire: pour la politique commerciale et douanière; pour les prix et la production; pour les salaires et les problèmes sociaux pour la définition des termes acier et charbon; seul le deuxième aurait déjà atteint des résultats presque définitifs. Il y aurait déjà un accord pour l'abolition, en un seul temps, de toutes les restrictions douanières et de contingentement à l'importation d'acier et de charbon dans la zone protégée des pays participants. On ne sait pas encore si la décision s'étendra aussi aux colonies, et la question de ravitaillement en ferraille et minéraux de fer est encore en discussion. Il serait même convenu que l'acier ne serait pas importé dans cette zone et les importations de charbons ne devraient pas favoriser des industries en particulier.

Si nous devons être satisfaits de cet accord, car il constitue le début de la réalisation pratique du marché unique tant désiré, nous ne pouvons nous dispenser de nous inquiéter du contraste flagrant entre cette décision, qui crée une zone préférentielle, et les clauses du G.A.T.T., surtout celles relatives aux nations les plus favorisées. Evidemment certains pays, où l'accord est en vigueur, pourraient y renoncer en recevant peut-être d'autres compensations, mais il est peu probable que l'Angleterre fasse parti de ces pays.

Si les deux derniers Comités n'ont pas encore pris des décisions importantes c'est parce que d'une certaine façon leurs travaux dépendent des conclusions du troisième Comité qui a, en réalité, la tâche la plus difficile. Les problèmes qu'il est en train d'examiner sont les fondements même du plan.

Les décisions prises jusqu'à présent suscitent certaines inquiétudes en ce qui concerne l'adhésion au but qui, rappelons-nous, est de constituer un marché unique, non comme une fin en soi, mais en vue d'un perfectionnement dans la production technique et économique de la production du charbon et de l'acier. Le troisième Comité aurait pris les décisions de principe suivantes: 1) fixer des prix uniques pour différents produits; 2) s'accorder à fixer les prix non pas sur la base du prix de l'entreprise marginale (celle aux coûts de production les plus élevés), mais sur une base pas encore très bien définie mais certainement inférieure à celle-ci; 3) une partie des bénéfices des entreprises aux coûts les plus bas serait versée dans une caisse d'ajustement nationale, (il y en aurait 6); 4) une contribution nationale est prévue pour cette caisse; 5) les crédits de la caisse serviraient à compenser le producteur marginal des pertes dues à la fixation du prix

à un niveau inférieur à celui pour lui économique; à le relancer, si ses coûts élevés ne sont pas chroniques, à le dédommager et à reconvertir ses ouvriers dans d'autres secteurs, si la Haute Autorité décidait de fermer l'établissement.

On est arrivé à une heureuse combinaison de dirigisme et de libre concurrence qui théoriquement pourrait donner d'excellents résultats, à moins qu'en pratique les solutions suggérées posent toute une série de questions qui rendra le fonctionnement de la Haute Autorité terriblement difficile si elle voulait être effective. On remarquera que la création de tant de caisses distinctes est déjà une attaque au principe de marché unique. De plus, parler de coûts signifie examiner le problème de la diversité des salaires, des dépenses sociales, des niveaux de vie des divers pays. Il faut considérer aussi qu'il est facile de parler de fermeture d'établissement et de reconversion des ouvriers lorsqu'on sait où les placer, mais quand la main d'œuvre est déjà en surnombre, il devient très difficile de surmonter les obstacles créés par des catégories entières de travailleurs, dont le poids politique ne peut être négligé.

Heureusement pour le Plan Schuman, il est né au moment où la demande en produits sidérurgiques subit un tel bond en avant que de nombreux problèmes, qui seraient restés irrésolus, vu la situation d'exubérante capacité de production par rapport à la demande, trouvent à présent une solution simple. Mais alors peut-être que le Plan Schuman n'est pas aussi utile qu'on le pensait. C'est ce dont nous discuterons prochainement.

Davide Cittone